

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAC 558 Subventions (7.400 euros) à quatre associations du 17^e arrondissement dans le cadre de l'activité culturelle locale.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association La Nuit comme en plein Jour, à l'association La Fabrique des Petits Hasards, à l'association Upalyca et à l'association Compagnie Clarence ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 30 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association La Nuit comme en Plein Jour, 52 rue des Batignolles (17^e) directement, au titre de ses actions en 2018. N° simpa 3090, dossier n° 2018-07877,

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.200 euros est attribuée à l'association La Fabrique des Petits Hasards, 5 boulevard du Bois le Prêtre (17^e) directement, au titre de ses actions en 2018. N° simpa 11246, dossier n° 2018-04905

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association UPALYCA, 145 boulevard Malesherbes (17^e) directement, au titre de ses actions en 2018. N° simpa 96161, dossier n° 2018-02913,

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.200 euros est attribuée à l'association Compagnie Clarence, 25 rue Lantiez (17e) directement, au titre de ses actions en 2018. N° simpa 59501, dossier n° 2018-07176

Article 5 : La dépense correspondante, d'un montant de 7.400 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, chapitre 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO